

**MUNICIPALITÉ DE
NOTRE-DAME-DES-SEPT-DOULEURS
PROVINCE DE QUÉBEC
G0L 1K0**

Procès-verbal de la session régulière du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, tenue le vendredi 3 juin 2011, à 20 h, à la salle du conseil au 6201, chemin de l'Île.

Sont présents monsieur le conseiller Francis Michaud et mesdames les conseillères Marie-Paul Bourassa et Louise Newbury formant quorum sous la présidence de monsieur Gilbert Delage, maire.

1. Ouverture de la session

L'ouverture de la session est faite à 20 h 07 par monsieur Gilbert Delage.

2. Vérification du quorum

Le quorum est constaté à 20 h 07. Quatre membres sont présents. Monsieur Charles Méthé est absent.

3. Adoption de l'ordre du jour

- 11.06.03.01** **Madame Marie-Paul Bourassa propose** l'adoption de l'ordre du jour avec la modification suivante : 8.3.1 Le tarif d'honoraires pour l'émission des permis et des certificats, 8.6.1 Demande de la corporation des Maisons du Phare.
Adoptée à l'unanimité

4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 6 mai 2011

- 11.06.03.02** **Madame Louise Newbury propose** l'adoption du procès-verbal de la session régulière du 6 mai 2011 avec modifications.
Adoptée à l'unanimité

5. Suivis au procès-verbal

Madame Linda Newbury et Messieurs Marc et Normand Newbury ont été informés de l'acceptation par le conseil de leur proposition concernant l'échange de parcelles de terrain.

La mise en opération de la surveillance permanente des signaux émis et reçus par les tours afin de connaître l'état du système Internet a été installée.

Les fonds du programme d'aide financière FCCQ sont épuisés. Pour le financement du projet de salle communautaire et bibliothèque, il faut se tourner vers le Programme d'Infrastructures Québec-Municipalités (PIQM). Les demandes d'aide financière auprès du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT, pour la Taxes sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) et le PIQM sont prêts à être déposées à la suite de leur adoption par le conseil. De même que la modification de la demande auprès du Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.

Le Chemin du Bout-d'en-Haut a été dégagé des échoueries qui s'y trouvaient afin de permettre la circulation pour les transferts médicaux d'urgence à marée basse.

Un appel d'offres sur invitation pour l'achat de gravier a été fait auprès de trois entreprises. Une seule a soumissionné.

La Corporation des Maisons du Phare a été informée du mandat qui lui a été confié pour préparer le plan d'entreprise pour l'acquisition du Phare auprès du Ministère des Pêches et des Océans.

Les propriétaires ayant fait une demande de permis ont été informés de la décision du conseil.

La demande de subvention auprès de l'Unité régionale en loisir et sport pour l'achat de matériel pour le camp de jour a été déposée.

6. Rapport du Maire

Monsieur le Maire a eu une rencontre avec M. Doré, attaché politique du Ministre de la Sécurité publique, concernant les coûts de la Sûreté du Québec. Une réponse à notre demande devrait venir prochainement. Il souhaite trouver une solution mais il est pris avec une formule de calcul.

Monsieur Delage a eu une discussion avec Monsieur François Bertrand de la Société des Traversiers du Québec (STQ) au sujet du nouveau traversier et des services qui seront rendus avec le nouveau traversier. Monsieur le Maire a abordé et traité du rôle important de la Société Inter-Rives.

Monsieur Delage a eu une communication téléphonique avec l'attaché politique du Ministre des Ressources naturelles et de la Faune au sujet du gaz de schiste. Ce dernier affirme que le gouvernement n'accordera aucun permis d'exploration et d'exploitation et qu'un projet de loi en ce sens a été déposé à l'Assemblée nationale.

7. Période de questions

Deux personnes sont présentes. Aucune question n'est posée.

8. Affaires en cours

8.1 Politique familiale : adoption du rapport final

11.06.03.03 **Monsieur Gilbert Delage propose** que le conseil adopte le rapport final de l'élaboration de la politique familiale de la Municipalité et le plan d'action du programme Municipalité Amie des Aînés (MADA) et qu'une copie du rapport soit remis au ministère de la Famille et des Aînés.

Adoptée à l'unanimité

11.06.03.04 **Monsieur Gilbert Delage propose** que le conseil adopte une motion de félicitation à Mesdames Lyne Boyer, Anaïs Giroux-Bertrand, Lucille Vien et aux membres du comité de soutien pour le travail réalisé dans l'élaboration de la politique familiale et la réalisation du document.

Adoptée à l'unanimité

8.2 Projet de bibliothèque et de salle communautaire

8.2.1 Dépôt de la programmation pour le programme TECQ au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire.

11.06.03.05 **Attendu que** la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013 ;

Attendu que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;

Madame Louise Newbury propose que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;
- la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013 ;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;
- la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 112 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme ;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

8.2.2 Demande au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire dans le cadre du programme PIQM

11.06.03.06

Considérant que les fonds prévus au programme FCCQ sont épuisés ;
Considérant le besoin de soutiens financiers pour la réalisation d'une salle communautaire, multifonctionnelle ;

Madame Louise Newbury propose que la Municipalité dépose une demande de soutien financier auprès du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans le cadre du Programme d'Infrastructures Québec-Municipalité pour la réalisation du projet de salle communautaire multifonctionnelle et mandate le directeur général, Denis Cusson, pour signer au nom de la Municipalité Notre-Dame-des-Sept-Douleurs tous les documents relatifs à cette demande.

Adoptée à l'unanimité

8.2.3 Demande au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.

11.06.03.07

Considérant la modification des coûts pour la réalisation de la salle communautaire multifonctionnelle dotée d'une bibliothèque ;
Considérant qu'il y a lieu de modifier la demande de soutien financier déposée auprès du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminines ;

Madame Louise Newbury propose que la municipalité modifie la demande de projet de transformation de l'église en salle communautaire multifonctionnelle et bibliothèque au Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine afin d'ajuster le budget en fonction des nouveaux coûts et sources de financement et, que Denis Cusson, directeur général soit mandaté pour signer la demande de soutien financier auprès du dit Ministère.

Adoptée à l'unanimité

8.3 Règlement numéro 136 : Modification au règlement 80-4 : Règlement des permis et certificats

Règlement numéro 136 : Règlement modifiant le Règlement numéro 80-4 : Règlement des permis et certificats

AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT:

NUMÉRO 80-4 INTITULÉ « RÈGLEMENT DES PERMIS ET DES CERTIFICATS »:

De façon à modifier le Chapitre VII : le tarif d'honoraires pour l'émission des permis et des certificats pour que le tarif d'honoraires pour l'émission des permis et des certificats soient fixé par résolution du conseil.

SESSION RÉGULIÈRE DU Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, tenue le troisième jour du mois de juin 2011, à 20 h heures, au Bureau municipal situé au 6201, chemin de l'Île.

Il est constaté que les avis aux fins de la présente assemblée ont été donnés à tous et à chacun des membres du Conseil de la manière et dans le délai prévus par la Loi;

ATTENDU QUE la Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs est une municipalité régie par le «Code municipal du Québec» et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE lors d'une session du Conseil de la municipalité, le règlement des permis et des certificats portant le numéro 80-4 fut adopté le dix-huitième jour du mois de décembre 1997 et modifié le cinquième jour de septembre 2003 et le septième jour de janvier 2005;

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité désire apporter certaines modifications dans la liste des tarifs pour l'émission des permis et des certificats au chapitre sept intitulé «le tarif d'honoraires pour l'émission des permis et des certificats»;

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité reconnaît qu'il est plus fonctionnel que la tarification des services soit déterminée par résolution du conseil plutôt que par règlement ;

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité juge approprié de modifier le règlement 80-4 selon les objets énumérés ci-dessus par le RÈGLEMENT PORTANT LE NUMÉRO 136:

ATTENDU QU'un avis de motion pour l'adoption d'un règlement, amendant le règlement 80-4, a été déposé au Conseil lors de sa séance tenue le 6 mai 2011 ;

ATTENDU QUE la Municipalité juge opportun d'adopter le règlement 136;

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé par Monsieur Gilbert Delage** l'adoption du Règlement no 136 modifiant le règlement des permis et des certificats numéro 80-4 ; **LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ ORDONNE ET STATUE COMME SUIT:**

ARTICLE 1.- Le présent RÈGLEMENT est intitulé:

AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT:

NUMÉRO 80-4 INTITULÉ «RÈGLEMENT DES PERMIS ET DES CERTIFICATS»:

De façon à modifier le Chapitre VII : le tarif d'honoraires pour l'émission des permis et des certificats pour que le tarif d'honoraires pour l'émission des permis et des certificats soient fixé par résolution du conseil.

ARTICLE 2 - PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 3 - FIXATION DU TARIF D'HONORAIRES POUR L'ÉMISSION DES PERMIS ET DES CERTIFICATS

Les articles 7.1 – Le permis de lotissement, 7.2 Le permis de construction et 7.3 Le certificat d'autorisation, sont remplacés par l'article 7.1 Fixation du tarif d'honoraires pour l'émission des permis et des certificats suivant :

«7.1 Fixation du tarif d'honoraires pour l'émission des permis et des certificats

Le tarif d'honoraires pour l'émission des permis et des certificats suivants et établi par résolution du conseil :

- Permis de lotissement ;
- Permis de construction ;
- Certification d'autorisation pour :
 - o La réparation d'un bâtiment principal ;
 - o La réparation d'un bâtiment secondaire ;
 - o Le changement d'usage d'un immeuble ;
 - o La démolition d'une construction ;
 - o La construction, l'installation ou la modification d'une affiche, d'un panneau-réclame ou d'une enseigne;
 - o L'excavation ou la construction dans un secteur archéologique ;
 - o L'installation d'une piscine ;
 - o L'installation d'une antenne parabolique ;
 - o Les travaux et ouvrages sur les rives et le littoral ;
 - o Le remblai ou déblai de plus de 15 mètres cubes de sol ;
 - o L'aménagement, l'agrandissement ou la modification d'un terrain de camping.»

ARTICLE 4 - ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Adoptée à l'unanimité

8.3.1 Le tarif d'honoraires pour l'émission des permis et des certificats

11.06.03.09

Considérant le besoin de revoir le tarif d'honoraires pour l'émission des permis et des certificats afin de conserver une tarification équitable pour les différents types de permis et de certificats ;

Monsieur Gilbert Delage propose que le conseil adopte les tarifs suivants pour l'émission des permis et des certificats :

| | | |
|---|--------------------|---------------------|
| Dépôt et traitement d'une demande : | 10 \$ | |
| Permis de lotissement : | 10 \$ | |
| Permis de construction | Bâtiment Principal | Bâtiment secondaire |
| Superficie de moins de 100 pi. ca. : | n/a | 10 \$ |
| Superficie de 100 à 699 pi. ca. : | n/a | 70 \$ |
| Superficie de moins de 700 pi. ca.: | 150 \$ | |
| Superficie de 700 à 999 pi. ca.: | 200 \$ | 150 \$ |
| Superficie de plus de 1000 pi. ca. : | 250 \$ | 200 \$ |
| Certificat d'autorisation | | |
| Rénovations | | |
| Rénovations mineures: | 10 \$ | 10 \$ |
| Rénovations moyennes : | 50 \$ | 30 \$ |
| Rénovations majeures : | 100 \$ | 50 \$ |
| Agrandissement : | | |
| Moins de 200 pi. ca. : | 50 \$ | 35 \$ |
| De 200 à 699 pi. ca. : | 150 \$ | 70 \$ |
| De plus de 700 pi. ca. : | 200 \$ | 150 \$ |
| Changement d'usage d'un immeuble : | 10 \$ | 10 \$ |
| Démolition d'un bâtiment : | 10 \$ | 10 \$ |
| Installations septiques : | 10 \$ | |
| Captage d'eau | 10 \$ | |
| Autres : | | |
| Construction, installation ou modification d'une affiche, d'un panneau-réclame ou d'une enseigne: | 0 \$ | |
| Excavation ou construction dans un secteur archéologique: | 0 \$ | |
| Installation d'une piscine: | 0 \$ | |
| Installation d'une antenne parabolique: | 0 \$ | |

Travaux et ouvrages sur les rives et le littoral: 0 \$
Remblai ou déblai : 0 \$
Aménagement, agrandissement ou modification d'un terrain de camping : 50 \$

Adoptée à l'unanimité

8.4 Service Internet haute vitesse

8.4.1 Pannes du 21 mai et à la tour du Chemin du Phare

La cause de la panne du 21 mai demeure non identifiée. Toutefois il ne nécessita qu'une réactivation du système (reset) pour remettre en marche le système. Les équipements étant toujours à l'intérieur du bureau municipal de la Municipalité de l'Isle-Verte, il a été impossible d'intervenir avant le 24 mai.

L'antenne située sur le Chemin du Phare connaît des problèmes de plus en plus réguliers.

8.4.2 Tarification aux clients de la tour du Chemin du Phare subissant des interruptions de service

11.06.03.10 Considérant les pannes régulières de l'antenne internet située sur le Chemin du Phare ;

Madame Marie-Paul Bourassa propose que la Municipalité accorde aux clients qui sont connectés avec l'antenne du Chemin du Phare une réduction de 15 \$ du service internet rétroactivement à la facturation de mai 2011 et jusqu'à l'établissement d'une stabilité du service.

Adoptée à l'unanimité

8.4.3 Vente de l'antenne de monsieur Bruno Paradis à la Corporation des Maisons du Phare

11.06.03.11 Considérant la résolution numéro 11.02.04.04 permettant à Monsieur Bruno Paradis et Madame Brigitte Émond la vente de leur antenne Internet à un nouveau client de la Municipalité ;

Considérant l'existence d'une entente entre Monsieur Paradis et Madame Émond et la Corporation des Maisons du Phare sur le prix de vente de l'antenne ;

Considérant que dans la présente situation la garantie de l'équipement doit être assurée par la Municipalité ;

Monsieur Gilbert Delage propose que la Municipalité acquiert de Monsieur Bruno Paradis et de Madame Brigitte Émond leur antenne Internet et qu'elle la revende à la Corporation des Maisons du Phare au prix convenu entre Monsieur Paradis et Madame Émond et la Corporation des Maisons du Phare.

Adoptée à l'unanimité

8.4.4 Réclamation de Madame Colette Caron pour son service Internet

Madame Colette Caron juge insatisfaisant le service Internet qu'elle a reçu depuis son installation et réclame de la Municipalité 27 \$ par mois depuis le début de son abonnement.

11.06.03.12 Considérant qu'une évaluation du signal à la résidence de Madame Caron a déjà été faite ;

Considérant que de l'avis des techniciens parabolique pour la télévision cause des interférences avec l'antenne Internet ;

Considérant l'opinion contraire de Madame Caron ;

Considérant que la Municipalité veut avoir le meilleur diagnostique possible et servir au mieux ses clients ;

Monsieur Gilbert Delage propose que les techniciens du service Internet aillent à nouveau faire l'évaluation de l'antenne et de la réception du signal par cet antenne et par une autre, au besoin, et d'évaluer la ou les sources

d'interférence du signal ou de l'antenne; et que le directeur général accompagne les techniciens lors de cette évaluation.

Adoptée à l'unanimité

8.5 Achat de gravier auprès des Entreprises Camille Dumont

11.06.03.13 Considérant l'appel d'offres sur invitation fait auprès de trois entreprises ;
Considérant qu'une seule offre a été reçue dans le délai et elle est conforme ;

Monsieur Gilbert Delage propose que la Municipalité achète auprès des Entreprises Camille Dumont 200 tonnes environ de gravier 0 ½ de carrière (10 voyages de 20 tonnes environ) au prix de 25,65 \$ la tonne plus taxes.

Adoptée à l'unanimité

8.6 Service de transport collectif terrestre

Madame Marie-Paul Bourassa dépose le plan d'affaires du service de transport par navette électrique. Pour les besoins du dépôt de demandes de soutien financier il est nécessaire de connaître qui sera le porteur des demandes. Selon une information reçue, les projets pour 2011-2012 seraient déjà acceptés au Pacte rural. Simon Castonguay vérifiera l'information.

11.06.03.14 **Monsieur Gilbert Delage propose** que le conseil demande à la Corporation de Développement et de Gestion Touristique d'être l'organisme porteur du projet de navette électrique appuyée par la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

8.6.1 Demande de la Corporation des Maisons du Phare

Madame Louise Newbury présente une demande de la Corporation des Maisons du Phare pour un fonds de démarrage pour l'opération du service de navette au montant de 2 000 \$. Cette année la Corporation des Maisons du Phare donnerait à monsieur Élie Forté la sous-traitance pour l'opération de la navette.

11.06.03.15 **Monsieur Gilbert Delage propose** que le conseil accorde à la Corporation des Maisons du Phare une subvention de 1 000 \$ pour l'opération de la navette et que la somme provienne du Fonds des Infrastructures touristiques.

Adoptée à l'unanimité

9. Affaires nouvelles

9.1 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local : Reddition de comptes 2010

11.06.03.16 **ATTENDU QUE** le ministère des Transports a versé une compensation de 46 109 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2010 ;
ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;
ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées ;
ATTENDU QU'un Vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complétée.

POUR CES MOTIFS,

Sur une **proposition de monsieur Gilbert Delage**, il est résolu et adopté que la municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur

ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée à l'unanimité

9.2 Ramonage des cheminées

- 11.06.03.17** **Monsieur Gilbert Delage propose** que la Municipalité retienne les services de Arbex pour faire le ramonage des cheminées aux conditions suivantes : la Municipalité fait la liste des propriétaires qui veulent faire ramoner leur cheminée, chaque propriétaire paie directement l'entrepreneur pour le travail effectué chez lui, la Municipalité paie à l'entrepreneur le solde, s'il y a lieu, entre les montants perçus des propriétaires et la base de 1 000 \$.

Adoptée à l'unanimité

9.3 Construction d'un préau au Site du Phare

Madame Louise Newbury signale qu'il faudrait modifier le règlement concernant le Site patrimoniale du Phare pour rendre conforme la construction d'un tel bâtiment.

- 11.06.03.18** Avis de motion est donné par **Madame Louise Newbury** qu'à une prochaine session du conseil le Règlement numéro 117 : *Règlement constituant un site du patrimoine dans le secteur du «Phare»* sera modifié afin de réduire le territoire du site du patrimoine pour permettre la construction de bâtiment ne répondant pas aux critères de l'Annexe I du règlement.

9.4 Affectation des surplus financiers 2010

- 11.06.03.19** Considérant le surplus financier de 66 177 \$ obtenu en 2010 entre autres par la vente de l'École Fraser et la réception de subventions non prévues pour financer certaines dépenses ;
Considérant les besoins financiers de la Municipalité pour financer certains projets d'infrastructures ;
Considérant le besoin de conserver un surplus non affectés pouvant servir à financer de nouveaux projets ;

Monsieur Gilbert Delage propose que le conseil affecte la somme de 62 000 \$ au Fonds d'infrastructures municipales provenant des surplus financiers de l'année 2010.

Adoptée à l'unanimité

10. Rapport du comité consultatif d'urbanisme

- 11.06.03.20** **Madame Louise Newbury propose** que les demandes de permis comportant en des modifications mineures telles que le changement d'un revêtement (toiture, mur) par un matériau qui est accepté dans le règlement ne devraient plus faire l'objet d'un avis par le Comité consultatif d'urbanisme (CCU).

Adoptée à l'unanimité

11. Rapport des comités (représentants municipaux)

11.1. Circuit touristique – Louise Newbury

Aucun rapport.

11.2. Corporation de développement et de gestion touristique - Charles Méthé

Madame Louise Newbury questionne le rapport d'activités de l'agent de développement rural concernant la pertinence de son travail en matière d'information touristique.

11.3. Société Inter-Rives – Gilbert Delage

Lors de la réunion du conseil d'administration de la Société Inter-Rives le 21 mai, il fut discuté du problème des gros «pickups» qui prennent plus d'une place. Il a été convenu de leur affecter 1 ½ place au même tarif. Les relations avec la Société des Traversiers du Québec ne sont pas très bonnes. Dans le renouvellement de l'entente de service, un avenant imposait une augmentation des tarifs et avoir la propriété de La Richardière.

Monsieur Francis Michaud soulève le problème actuel d'avoir des traverses ajoutées le matin. La SIR est là pour répondre aux besoins de la population de l'île.

11.4. Corporation des Maisons du Phare - Louise Newbury

Assemblée générale le 4 juin et porte ouverte pour présenter les améliorations.

11.5. Culture et loisirs / Bibliothèque – Marie-Paul Bourassa

La programmation des Mardis de la Culture est en préparation. La Corporation de la Culture et des loisirs prépare l'organisation de la Fête nationale. Madame Suzanne Chénard a été élue au conseil d'administration et les autres membres ont été reconduites. De nouveaux règlements généraux ont été adoptés lors de l'assemblée générale spéciale.

12.6. Affaires familiales et des aînés - Marie-Paul Bourassa

Il y aura la formation prochaine d'un comité de suivi composé de trois personnes dont l'une issue du groupe des «aînés» et une autre du groupe des «jeunes familles». Le comité de suivi verra à l'établissement des priorités d'action de l'année qui seront soumises au conseil.

12. Rapport du directeur général

Le directeur général dépose son rapport au conseil

13. Trésorerie

13.1 Adoption des dépenses du mois

11.06.03.21 Madame Marie-Paul Bourassa propose l'adoption des dépenses du mois qui sont en annexe au montant de 31 921,72 \$

Adoptée à l'unanimité

Je, soussigné, Denis Cusson, directeur général et secrétaire-trésorier certifie avoir les liquidités nécessaires au compte 2402 sous réserve des crédits nécessaires aux postes concernés suite à l'acceptation des transferts de poste.

Denis Cusson, directeur général et secrétaire-trésorier

14. Correspondance

Une liste complète de la correspondance reçue est déposée.

15. Affaires divers

16. Levée de l'assemblée

11.06.03.22 L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Gilbert Delage propose la levée de l'assemblée à 22 h 55.

Adoptée à l'unanimité

Gilbert Delage, Maire

Denis Cusson, Directeur général

Je, Gilbert Delage, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.